



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 16 juin 2026

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Monnières, s'est réuni sous la Présidence de Jacques DRONNEAU, maire de la commune et président du CCAS.

Date de convocation : 09/06/2026

Nombre de membres en exercice : 13 – Présents : 12 – Votants : 13 – Quorum : 7

Présents : M Jacques DRONNEAU, M François BONNET, M Sébastien BERTRAND, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, Mme Anne-Cécile MERIAU, Mme Marie-Blanche CREMET, Mme Armelle LEBOURG, Mme Marie-Jeanne CAILLE, Mme Gaëlle MENGUY, Mme Gwenaëlle SCOTET, M Jean-Marc PEIGNEN, Mme Charlène MENARD

Absents excusés : Mme Hélène QUEMERE

Pouvoirs : 1 (Hélène QUEMERE donne pouvoir à Charlène MENARD)

Secrétaire de séance : Mme Charlène MENARD

2026-06-16-002 – VOTE DU CFU 2025

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu la délibération 2026-02-05-003 d'affectation des résultats anticipés 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG), constitue l'arrêté des comptes ;

Considérant que le CFU du budget du CCAS pour l'année 2025 ainsi que suit :

CCAS de Monnières - CCAS de Monnières - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	500,00	4 898,00	5 398,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	4 898,00	4 898,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 004,12	7 602,11	8 606,23
	Dépenses réalisées (1)	E	987,35	4 484,23	5 471,58
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	413,77	-573,58
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	504,12	3 208,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent/déficit	G + H	3 117,88	2 634,65
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent/déficit	G + H + I	3 117,88	2 634,65

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le/La secrétaire de séance
Charlène MENARD

Menard

Le président du CCAS,
Jacques DRONNEAU

[Signature]

